



Groupe **PPE**

Ligne du groupe politique du Parti Populaire Européen

PAR
Nathalie VANAUBEL, Chef de groupe

« Faites d'abord de bonnes provocations, qui vont très loin, et nous arriverons à faire ensemble de bonnes propositions pour nos concitoyens européens »

Sommaire

Introduction	3
1. Proposition de directive sur l'instauration d'un espace maritime sans frontières et à la promotion du commerce maritime intra-européen	4
1.1. Création d'un Fonds Côtier et Insulaire européen	4
1.2. Volet sécuritaire	4
1.3. Protection de l'espace maritime et évaluations.....	5
1.4. Compétitivité de l'UE et importance de la coordination/collaboration entre États	5
1.5. Une Europe proche de ses citoyens	5
2. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions relative à la création d'une Taxe européenne globale (TEG)	7
2.1. Solidarité financière et méthode communautaire	7
2.2. Suppression du prélèvement sur la richesse créée par les grandes entreprises européennes pour conserver leur compétitivité et leur dynamisme	7
2.3. Une TVA européenne : la réalisation d'économies d'échelle et la protection du porte-monnaie des citoyens européens	8
2.4. De la régulation des marchés financiers et le choix d'une taxe sur les transactions financières	8
2.5. Une Europe proche de ses citoyens, une Europe que le citoyen comprend	8
3. Proposition de directive relative au plan de l'Union européenne de lutte contre le terrorisme	10
3.1. De la prévention et de la nécessité de coopérer	10
3.2. Les moyens réactifs	10
3.3. Les sanctions pénales	10
3.4. Renforcer la démocratie et instaurer un dialogue interculturel	11
3.5. De l'institution d'un Parquet européen et de ses prérogatives	11
4. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions relative à la stratégie de l'Union européenne dans la région arctique	12
4.1. Préservation de l'environnement et recherches	12
4.2. Accords multilatéraux	12
4.3. Du Conseil de l'Arctique	13

Introduction

Chers membres du Groupe PPE,

C'est avec beaucoup de joie que je vous présenterai dans ce document la ligne de groupe du Parti Populaire Européen.

Avec ses 264 membres, le Groupe PPE est le plus grand groupe du Parlement européen et rassemble les forces politiques pro-européennes du centre et du centre-droit des différents États membres de l'Union. De grands hommes politiques ont œuvré pour la construction européenne tels que Schuman, Monnet ou Adenauer et leur nom est associé à celui de notre groupe. Le Groupe PPE est non seulement un groupe fort de son poids supérieur à celui de tout autre groupe mais également du génie de ces hommes qui ont traversé l'Histoire. Ceux-ci nous ont directement légué leur volonté incommensurable de mettre en place une Europe plus démocratique, plus compétitive, plus proche de ses citoyens en vue de parvenir à une économie sociale de marché. Vous devrez tenir compte de l'opportunité qu'à le Groupe PPE de peser sur le programme politique du Parlement et de remporter les votes les plus importants. Toutefois le Groupe PPE a une longue tradition du compromis et il faudra travailler dur, collaborer et mettre le savoir de chacun des membres du Groupe PPE au service de l'héritage des « pères fondateurs » afin de mettre sur pied des politiques européennes novatrices.

Les textes proposés sont en effet des documents de qualité, réfléchis et innovants. Il s'agira de mettre en valeur les objectifs du Groupe PPE au travers des différents articles de ces travaux et pouvoir convaincre d'autres députés d'œuvrer avec nous vers une Union européenne plus aboutie.

Je m'abstiendrai ici de développer plus en détail la philosophie du Groupe PPE. Vous le constaterez, au début de chaque texte, je rappelle brièvement les grandes lignes de notre groupe. Notre position apparaîtra également clairement à travers l'articulation des titres de chaque paragraphe.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une très bonne lecture et je me réjouis d'emblée de vous rencontrer au Luxembourg pour une nouvelle édition de la SPECQUE qui j'en suis certaine sera mémorable !

Nathalie Vanaubel

1. Proposition de directive sur l'instauration d'un espace maritime sans frontières et à la promotion du commerce maritime intra-européen

Une vision européenne d'un espace maritime sans frontières rappelle que la politique maritime couvre de nombreux secteurs vitaux pour l'Europe tels les transports, la pêche, les loisirs ou la défense et affecte des millions de citoyens européens ; d'un autre côté, la pollution et l'érosion des côtes peuvent également avoir des répercussions très importantes. D'une manière générale, nous considérons que le secteur maritime européen doit rester une priorité dans la politique du commerce européen puisque plus de 40% du commerce intra-européen s'effectuent par voie maritime et que l'Europe détient 41% de la flotte mondiale. Une approche intégrée permettra de tirer le meilleur parti des mers et des océans de manière à les préserver et nous nous réjouissons de certains aspects abordés tant par Madame le Commissaire au marché intérieur et services que par le Rapporteur. Le Groupe PPE soutient que l'amélioration de la qualité des océans est un signe d'intelligence politique, un défi pour l'avenir.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'importance du rôle joué par l'aide d'État car elle a fortement contribué à préserver la compétitivité internationale du transport maritime européen, à renforcer sa capacité à surmonter la concurrence souvent déloyale des pays tiers et à maintenir la position dominante au niveau mondial de l'UE. Ce qui fait que nous appuyons l'instauration d'un espace maritime sans frontières tout en faisant preuve de contrôle par rapport aux produits provenant de la zone hors Europe. Nous rappelons dès lors l'utilité des précisions du Rapporteur qui vont dans ce sens. En effet, la mise en place d'un commerce sécurisé, régulé et libéralisé est un objectif essentiel de cette proposition.

Concrètement, le Groupe PPE souhaite attirer l'attention des députés sur différents volets.

1.1. Création d'un Fonds Côtier et Insulaire européen

Nous soulignons l'importante recherche réalisée par Madame le Commissaire au Marché intérieur et services concernant la préservation du patrimoine marin qui est aux yeux du Groupe PPE une ressource inestimable et pas inépuisable. Il s'agit donc de la protéger grandement. Et nous appuyons donc toutes les modifications et ajouts du Rapporteur en ce sens. Par exemple, l'ajout d'un *article 3* concernant les sources de financement d'un Fonds Côtier et Insulaire européen est une excellente proposition puisque les secteurs industriels ayant un impact sur la mer devraient contribuer à un fonds destiné à financer la préservation des stocks et des ressources maritimes. De plus, la création de ce fonds est la meilleure façon de coordonner la politique côtière et d'améliorer la situation et notamment de faire face au besoin d'espace, corollaire du besoin en infrastructures, indispensables à la croissance des échanges internationaux. Enfin, nous rejoignons Madame le Commissaire et le Rapporteur concernant la tâche qu'incombe aux États membres de promouvoir le commerce maritime et ce grâce notamment au Fonds Côtier.

1.2. Volet sécuritaire

Par ailleurs, le Groupe PPE augmenterait davantage les prérogatives du Conseil d'Administration du Fonds Côtier et Insulaire européen afin que l'objectif de sécurité de l'espace maritime soit pleinement atteint. Il s'agit en effet de pouvoir faire face à l'immigration clandestine, le terrorisme, la pêche illégale, etc. La surveillance des mers et des océans doit se développer. Cet aspect est important dans le contexte de l'immigration et du terrorisme mais également pour maîtriser la pêche illégale et non déclarée. L'*Agence communautaire de contrôle des pêches* installée à Vigo devra faire un travail de coordination avec tous les pays membres dans ce domaine. Les règles du jeu et les sanctions doivent être les mêmes

pour tous à l'échelle de l'Union européenne. Bien évidemment, en sus de cette coopération, un échange d'informations avec l'*Agence de Sécurité Maritime* est salué par le PPE. Nous soulignons aussi que la sécurité et la lutte contre la piraterie doit être davantage réglementée et qu'une plus grande coopération entre services et États doit être effectuée afin de protéger les marins, les pêcheurs et les passagers. En ce qui concerne l'*article 6* de ladite proposition, le Groupe PPE rajoute la nécessité de collaborer avec l'*Organisation Mondiale des Douanes*. En effet, cette coopération doit être envisagée de manière verticale et horizontale à savoir une collaboration des États-membres avec cette organisation et une collaboration au sein de l'UE. En effet, cet *article 6* ne prend pas suffisamment en compte les techniques mises en œuvre par les contrebandiers pour introduire sur le sol européen des produits contrefaits. Ces produits sont dangereux pour la santé et la sécurité des citoyens européens¹. Et comme le souligne le rapporteur des scellés et la présence d'un contrôle fort sont plus que primordiaux.

1.3. Protection de l'espace maritime et évaluations

En troisième lieu, le Groupe PPE félicite les propositions du Rapporteur allant dans le sens d'une évaluation plus prononcée et institutionnalisée des incidences environnementales engendrées par une activité maritime croissante. Ces évaluations ont, à notre sens, un but non pas de freiner les activités maritimes mais de les inscrire dans une politique durable et intégrée. De surcroît, nous insistons sur l'importance de prendre en considération dans ces évaluations les expertises des scientifiques dans ce domaine. En effet, la montée des risques dans les zones maritimes et côtières rend indispensable une expertise scientifique capable de mettre en regard les impacts des différents usages maritimes et les caractéristiques naturelles des zones où s'exercent ces usages. Le but étant de pouvoir maîtriser les risques, mais aussi d'évaluer les ressources potentielles des zones maritimes et leur capacité à recevoir des infrastructures d'exploitation. Cet effort est à poursuivre, probablement selon une approche évolutive qui permette d'associer différentes bases de données en fonction d'objectifs nouveaux. À ce titre, nous soutenons l'ajout du rapporteur fait à l'*article 8*.

1.4. Compétitivité de l'UE et importance de la coordination/collaboration entre États

Dans l'objectif d'une Europe plus compétitive, le Groupe PPE félicite la proposition de simplification des formalités administratives et la mise en place du système « e-maritime ». Cependant, nous souhaitons attirer l'attention du Commissaire sur la nécessité de protéger un tel système du piratage informatique. Un tel fléau pourrait entraver voir immobiliser le réseau maritime européen ce qui contrevient bien évidemment à l'objectif de compétitivité et d'efficacité. Par ailleurs, nous soutenons toutes les mesures créant ou renforçant la coordination entre les États membres afin d'œuvrer vers une Europe plus compétitive et un commerce maritime sécurisé, régulé et libéralisé. L'ajout de l'*article 11.1* dans le rapport est à ce titre une merveilleuse idée.

1.5. Une Europe proche de ses citoyens

Le Groupe PPE rappelle son objectif d'une Union proche de ces citoyens et dans ce sens regrette le caractère non obligatoire de la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de l'instauration d'un espace maritime sans frontières et à la promotion du commerce maritime intra-européen (*article 17.2*). Toutefois, nous félicitons le Rapporteur d'avoir inséré dans son texte l'obligation pour les entreprises de fournir dans leur rapport annuel d'activité

¹ Voyez l'émission diffusée sur France 3 le 4 mai 2011 : « Santé, sécurité, contrefaçon : attention danger ! » de Barbara Conforti.

un bilan de leur situation en termes de RSE. Il faudrait cependant peaufiner davantage cette initiative.

Nous nous réjouissons, par ailleurs, de la volonté de la part du Rapporteur d'améliorer les conditions de vie et de travail des gens de mer. Des formations de pilotage sont nécessaires pour que les pêcheurs aient les compétences nécessaires et ce, dans l'optique du principe de précaution qui doit amener à protéger les environnements, les habitats et les espèces. Il est également nécessaire de disposer de personnel qualifié en raison des évolutions technologiques. Le seul moyen de concurrencer des nations dont les gens de mer coûtent beaucoup moins cher que les marins européens est d'offrir à notre personnel marin la formation et les compétences nécessaires pour le doter d'un niveau d'excellence unique.

Enfin, le Groupe PPE s'étonne du manque d'inclusion du volet touristique dans la proposition de directive de Madame le Commissaire GASTON et dans le rapport de Madame DEBRU puisque les flux touristiques soulèvent des questions relatives aux infrastructures et à l'environnement. Une telle inclusion responsabiliserait les citoyens et les rendrait plus conscient de leur appartenance à un espace européen d'une richesse inestimable et devant être protégé. Un tourisme côtier de qualité doit se développer en maintenant l'héritage de chacune des régions. Une nouvelle approche de l'activité touristique pourrait constituer un véritable potentiel économique et créer de nombreux emplois.

2. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions relative à la création d'une Taxe européenne globale (TEG)

Le Groupe PPE considère que les citoyens européens sont en demande de plus d'Europe et non pas de moins. La construction européenne est un dessein qui doit en effet se poursuivre à travers des enjeux comme l'innovation et la recherche, l'éducation et la formation. À ce propos, nous soutenons que pour porter des projets novateurs, l'Union européenne doit se doter de moyens financiers solides. L'Europe doit être en tête pour construire un nouveau modèle de croissance verte, un nouveau modèle économique et social. À ce sujet, le Groupe PPE réitère d'ailleurs son soutien pour une taxe sur le carbone. Afin également de mener des politiques cohérentes s'agissant de la sécurité des personnes, de la sécurité énergétique ou de la sécurité alimentaire, l'Europe doit davantage se coordonner pour créer de la croissance et des emplois, pour réguler les marchés et pour éviter de nouvelles attaques spéculatives. Pour ce faire, le Groupe PPE estime que certains domaines doivent être réformés. Cet effort doit s'envisager non pas comme portant atteinte à la souveraineté ou au prestige de nos États mais au contraire doit être vu comme la seule façon de préparer sérieusement et efficacement l'avenir des 500 millions d'Européens et des générations futures. S'agissant de la présente communication, le Groupe PPE souhaite soulever différents points importants.

2.1. Solidarité financière et méthode communautaire

D'une manière générale, le Groupe PPE se réjouit de la philosophie présentée par Monsieur le Commissaire à la programmation financière et au budget dans sa communication. Nous nous joignons à lui lorsqu'il fustige les rabais de toute sorte. Une Union forte et solidaire est ce que le Groupe PPE veut pour l'avenir des citoyens européens. Par ailleurs, nous sommes pour une politique fiscale commune. C'est notamment une des leçons que notre groupe souhaite tirer de la crise, la solidarité européenne ne peut fonctionner que si nos règles sociales et fiscales sont comparables. Nous devons renforcer notre économie et réduire les inégalités, nous devons réformer notre système. Cette réforme demandera de faire « sauter certaines règles et barrières » et l'harmonisation fiscale, afin notamment de pouvoir mettre un terme à la concurrence fiscale entre États, représente un pilier de cette vision des choses. Enfin, il nous semble que la réunion du Conseil en formation ÉcoFin peut être une première démarche pour œuvrer vers un gouvernement économique européen. Qui d'autre, en effet, en aurait la compétence et la légitimité ?

2.2. Suppression du prélèvement sur la richesse créée par les grandes entreprises européennes pour conserver leur compétitivité et leur dynamisme

Le temps est certainement venu pour l'Europe de disposer de ressources propres. Néanmoins, il s'agit de réaliser des économies d'échelle et de faire en sorte que les fonds publics soient mieux dépensés et donc, *in fine*, il est important de réduire les charges sur les ménages et sur les entreprises. Le Groupe PPE se réjouit de la présente communication dans son ensemble et félicite Monsieur le Commissaire pour avoir soulevé des questions cruciales qui tiennent très à cœur du Groupe PPE. Cependant, force est de constater que le Rapporteur souligne un point important de la construction européenne. En effet, la mise en place d'une telle taxe va à l'encontre de l'esprit du marché commun et reviendrait à entraver l'europanisation des sociétés nationales. Le Groupe PPE croit beaucoup au potentiel des entreprises situées sur le territoire européen et leur compétitivité doit être absolument préservée, particulièrement en cette période de fin de crise. La confiance des entrepreneurs

et la possibilité de développer de nouveaux débouchés sont créatrices de richesses et d'emplois. De surcroît, il faut éviter une relocalisation de leurs activités vers des régions situées hors d'Europe ou toute mesure pouvant décourager les entreprises à se développer au niveau européen. N'oublions jamais d'où vient l'Union européenne, notre héritage et notre force nous viennent directement du marché intérieur et les pères fondateurs se retourneraient dans leur tombe si une telle mesure était décidée.

2.3. Une TVA européenne : la réalisation d'économies d'échelle et la protection du porte-monnaie des citoyens européens

Le Groupe PPE ne le cache à personne, la question d'un impôt européen ne doit pas être taboue. Il ne s'agit pas de créer une taxe qui s'ajoute aux taxes nationales, bien au contraire, il s'agit de réaliser des économies d'échelle. Nous soutenons l'idée du Commissaire et nous remercions le Rapporteur de se soucier du porte-monnaie des citoyens européens. Il est en effet primordial de **ne pas imposer de charge déraisonnable au citoyen européen**. Le Groupe PPE met en exergue la nécessité de veiller à ce que les TVA nationales n'augmentent pas suite au transfert des trois points de TVA enlevés aux États vers l'UE. Une taxe européenne proprement dite représenterait une charge trop importante pour le citoyen européen en plus de toutes les dépenses auxquelles il doit faire face, particulièrement au regard de la paupérisation croissante de certaines couches de la population en cette période de fin de crise. Par contre, le Groupe PPE estime qu'en 2015, l'UE pourrait déjà lever 1,5 point de TVA sur le produit des TVA nationales puis 1,5 point supplémentaire dès 2020.

2.4. De la régulation des marchés financiers et le choix d'une taxe sur les transactions financières

Le Groupe PPE souhaite entendre la voix des citoyens européens et soutient tous les efforts mis en œuvre afin de tirer les leçons de la crise actuelle. Le Groupe PPE est pour davantage de régulation, de gouvernance et de politiques communes. On ne peut pas en effet sortir de cette crise comme on y est entré. Cette crise n'est pas seulement économique et financière, elle est aussi écologique, sociale, globale. Une réforme des marchés financiers est donc une étape incontournable dans l'assainissement de l'UE et dans la volonté de renforcer notre économie. Il est temps en effet de mettre des limites à la spéculation excessive et d'instaurer un système de régulation du secteur financier tout en ne pénalisant pas le citoyen. Dès lors, le Groupe PPE considère qu'une taxe sur les transactions financières est préférable à une taxe sur les activités financières. Cette dernière ne permettrait pas aux contribuables de se faire rembourser par les banques d'une quelconque manière, comme le soutient Monsieur le Commissaire DEUMIER. Les établissements bancaires risqueraient en effet de modifier leurs taux d'intérêt afin de pouvoir payer leurs dettes ce qui n'arrangerait en rien le citoyen européen.

2.5. Une Europe proche de ses citoyens, une Europe que le citoyen comprend

Le Groupe PPE doit finalement se détacher fortement d'un point important du rapport de Monsieur SENTENAC. Il s'agit de sa volonté de supprimer toute initiative pédagogique permettant aux citoyens de mieux comprendre les nouvelles politiques modifiant la structure du budget européen. Bien que nous soyons d'accord sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'augmenter les impôts à charge du citoyen européen, il nous paraît toutefois nécessaire de les mettre au courant d'une telle avancée politique. Évoluer vers plus d'Europe, vers un budget européen plus conséquent est une avancée réjouissante et nous nous devons de faire part de cette bonne nouvelle à nos citoyens. Ceci est une question de compréhension et c'est une question dont nous devons discuter pour faire avancer l'Europe. Dans cette

optique, un effort de communication doit être lancé afin notamment d'augmenter l'intérêt des citoyens pour les affaires européennes.

3. Proposition de directive relative au plan de l'Union européenne de lutte contre le terrorisme

D'une manière générale nous nous félicitons de l'approche adoptée par Madame le Commissaire et Monsieur le Rapporteur et leur volonté de rendre compte que s'agissant de la lutte contre le terrorisme, une menace globale appelle une réponse globale. Il en va en effet de la sécurité de nos États et il est maintenant décisif de créer un système de sécurité à l'échelle européenne. Nous pensons qu'il n'y a que via une réelle collaboration et une meilleure coordination entre les différents services européens que cette lutte portera des fruits. Par ailleurs, nous félicitons les efforts réalisés par le Rapporteur afin de rendre le texte plus clair et d'en extraire son essence. Plus précisément, le Groupe PPE soulève cinq points primordiaux dans l'organisation d'une lutte européenne contre le terrorisme.

3.1. De la prévention et de la nécessité de coopérer

Nous sommes convaincus que l'Europe n'a pas encore pris la pleine mesure des dangers qui la guettent. La lutte contre les organisations terroristes suppose la plus grande fermeté et ne saurait donner lieu à des négociations ou à des concessions. Les organisations terroristes ne sont pas des formations centralisées de type classique qui pourraient être vaincues par des opérations militaires conventionnelles. De la sorte nous appuyons les articles reprenant les moyens préventifs et les moyens réactifs afin de pouvoir démanteler les différents réseaux d'infiltrations terroristes. Nous soutenons toutes les modifications apportées par le Rapporteur à l'article 8. Nous soutenons particulièrement toutes les procédures d'**échange d'informations** puisque c'est en mettant en commun des moyens importants en intelligence et en ressources financières et humaines que nous aurons la chance de neutraliser ces réseaux. À ce titre, nous insistons sur l'importance de développer une politique proactive et **volontariste**. La **coopération** de chaque État est donc primordiale. Le Groupe PPE soutient dans ce sens Madame le Commissaire concernant l'importance de resserrer la coopération et la coordination transatlantique. Par ailleurs, le Groupe PPE ne pourrait que saluer les points du rapport insistant sur la nécessité de partager les expériences et pratiques entre États membres de l'UE mais également avec les institutions appropriées de l'UE. Nous pensons en effet que le **policy learning** peut avoir un impact très positif sur ce genre de politique. Enfin, le Groupe PPE souhaite faire preuve d'intransigeance concernant le contrôle des **médias électroniques** qui représentent un moyen extrêmement important dans la diffusion de propos extrémistes et de discours violents pouvant mener à des actes terroristes.

3.2. Les moyens réactifs

Nous nous joignons à la proposition du Rapporteur d'ajouter un *article 10.1*, et particulièrement lorsqu'il s'agit de prendre des mesures « législatives nationales appropriées afin que les victimes d'attentats terroristes fassent l'objet d'une attention spécifique et bénéficient d'un soutien et d'une reconnaissance sociale particuliers, en adoptant des mesures visant à renforcer les droits des victimes ». Nous estimons en effet qu'il est important de donner la parole aux victimes afin de leur rendre justice, vérité et dignité. Une bonne politique anti-terrorisme passe aussi par la conscience de toutes ces vies perdues et déchirées par la violence puisque ce taise reviendrait à laisser la tribune aux seules organisations terroristes. Les laisser s'exprimer s'est aussi leur accorder une meilleure défense.

3.3. Les sanctions pénales

Il est important de sanctionner les auteurs d'actes terroristes et d'appliquer la tolérance zéro tout en veillant à ce que les droits fondamentaux soient préservés. Dans cette optique, nous

nous devons de suivre le rapport de Monsieur JADOT et laisser la possibilité aux États membres d'extrader toute personne ayant commis un acte terroriste (*article 6*). Par ailleurs, il nous semble opportun, dans un souci d'une lutte préventive contre le terrorisme, d'appeler les États membres à prendre « les mesures nécessaires afin que les peines privatives de liberté soient réduites lorsque l'auteur de l'infraction : a) renonce à poursuivre ses activités terroristes, et b) fournit aux autorités administratives et judiciaires des informations leur permettant de: i) prévenir ou limiter les effets de l'infraction commise; ii) empêcher que d'autres infractions prévues aux articles 1ers à 3 soient commises ».

3.4. Renforcer la démocratie et instaurer un dialogue interculturel

Nous voulons œuvrer pour l'instauration de la démocratie dans le monde musulman mais aussi renforcer le dialogue interculturel. Nous appuyons dès lors l'ensemble des modifications du Rapporteur concernant le respect des libertés et de la dignité humaine. Toutefois, nous souhaitons également que les États membres prennent conscience, comme nous le rappellera malheureusement toujours la tuerie d'Utoya que le terrorisme ne trouve pas seulement place dans des « sociétés souffrant d'intenses discriminations politiques, sociales, économiques, ethniques, religieuses et autres ainsi que de l'absence de démocratie et de droits humains ». Dès lors, l'installation de « forums de communication et de réflexion publics, interculturels et interconfessionnels capables de traiter des problématiques alimentant le phénomène de radicalisation violente à la fois au sein et à l'extérieur de l'UE » s'avère un atout précieux dans la prévention contre le développement du terrorisme. À ce sujet, l'étude du Canada – terre d'immigration et bassin de la multiculturalité – et sa gestion du pluralisme religieux pourrait être un excellent point de départ dans la mise en place de ces forums.

3.5. De l'institution d'un Parquet européen et de ses prérogatives

De prime à bord, nous ne sommes pas opposés à l'institution d'un Parquet européen mais nous souhaitons que le Conseil nous apporte sa lumière sur quelques zones d'ombre que nous avons constatées. D'abord, nous nous étonnons des larges prérogatives qui lui sont données. En effet, il « est doté d'une compétence exclusive [...] aux questions d'infractions terroristes commises au sein de l'UE » (*article 12*) et « [i] décide de la recevabilité des éléments et des moyens de preuve et il peut, à cette fin, suivre les règles ordinaires de la preuve, que le procureur national veillera à faire appliquer » (*article 15*). Nous refusons à ce stade, qu'aucune coopération n'ait été envisagée avec le Coordinateur européen anti-terrorisme. À ce titre, le Groupe PPE demande d'introduire ce dernier au sein de la proposition de directive et de souligner la nécessité d'une coopération entre le Procureur et le Coordinateur dans la lutte contre le terrorisme. À moins que le Conseil considère que le Procureur réponde à cette fonction – qui serait supprimée proprement dite. Nous attendons des précisions de la part du Conseil à ce sujet.

4. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions relative à la stratégie de l'Union européenne dans la région arctique

Les débats sur le changement climatique font apparaître le spectre de toutes sortes de catastrophes : on parle de la fonte de la banquise arctique, de la désertification, du réchauffement de la planète, des déplacements d'espèces animales. Parmi ceux-ci, nous nous penchons très sérieusement sur un phénomène qui risque d'avoir des conséquences dramatiques pour les êtres humains : la dégradation de l'environnement en Arctique. C'est un défi majeur pour l'ensemble de l'humanité, ce que le Groupe PPE a compris depuis longtemps. En ce qui concerne l'Arctique, étant donné que la fonte des glaces n'entraîne pas seulement le déplacement des populations autochtones et menace leur mode de vie, mais crée également de nouvelles opportunités pour le développement économique – telles l'ouverture de nouvelles routes maritimes – les débats traitent de différents aspects qu'il est parfois difficile à combiner au sein d'une même communication. Voici les diverses dispositions qui nous tiennent particulièrement à cœur.

4.1. Préservation de l'environnement et recherches

Pour commencer, nous souhaitons nous joindre à l'effort de Madame le Commissaire concernant la protection et la préservation de l'environnement en accord avec la population locale. Le Groupe PPE ne recommande pas rapidement de dépenser le denier public, mais il est d'avis que lorsqu'il en va de l'avenir de nos enfants et petits-enfants, il ne faut pas lésiner sur les moyens. Ainsi, nous soutenons les investissements dans la région arctique. Nous considérons qu'il serait temps que l'UE passe d'observateur « ad hoc » à observateur « permanent », ce qui permettrait à l'Union de jouer un rôle plus important dans la gestion de la zone. Dans cette optique, nous soutenons les propositions du Rapporteur concernant la promotion des droits en matière de culture et de langue des populations de l'Arctique. Il est impératif que l'UE place les êtres humains au sein de ses politiques en respectant donc les droits et libertés des populations locales et autochtones. Nous estimons en effet que ce serait une façon plus adéquate pour l'UE de s'impliquer dans cette région que par une volonté d'ingérence très peu contenue dans la présente communication. Le Rapporteur a par ailleurs ajouté des modifications intelligentes concernant la recherche, le développement, la collecte d'informations et des recommandations relatives à la protection de l'environnement afin de rendre la politique de l'UE plus cohérente. Par ailleurs, nous soutenons le principe de précaution permettant d'éviter de créer de nouvelles catastrophes. Mais le Groupe PPE est pour la recherche scientifique et soutient des projets qui ont déjà fait leurs preuves tels que le projet DAMOCLES.

4.2. Accords multilatéraux

Nous favorisons aussi une politique ouverte, multilatérale et sectorielle en Arctique afin de tenir compte de l'aspect évolutif de cette région. Les objectifs défendus pour la protection de l'Arctique doivent clairement avoir une visée internationale et certainement pas une gouvernance régionale. Par ailleurs, pour qu'une telle gestion soit efficace, les États ayant un intérêt dans cette région vont devoir faire preuve de plus de responsabilité politique. Un exemple concret de cette volonté serait d'intégrer dans les législations nationales les normes de navigation arctique adoptées par l'OMI et prendre des mesures contraignantes pour les faire respecter. L'ensemble des mesures et politiques devront, par ailleurs, faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle à long terme, tout comme le souligne le Rapporteur.

4.3. Du Conseil de l'Arctique

Enfin, concernant le nerf de la guerre, le Groupe PPE doit s'opposer fermement à la création d'un nouvel instrument de gouvernance régional qui viendrait court-circuiter le Conseil de l'Arctique. Le Groupe PPE le soutiendra toujours, dans une perspective d'économie, il est primordial d'utiliser les instruments qui sont à notre disposition tel ce Conseil qui est l'organe de référence à travers lequel l'UE peut mener une politique dans la région arctique. Si l'UE souhaite avoir plus de poids en Arctique c'est par le développement de ses compétences diplomatiques avec le Conseil de l'Arctique et en travaillant coude-à-coude avec les pays directement concernés.